

N/REF : 3/02/2026 9H45 C:000053 I:02492
V/REF : AC/C38803
V/Email reçu le Mardi 03/02/2026 a 9H45

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. DRO
IMMEUBLE : DOCTEUR ROUX -DRO
1/1B/3, RUE DU DOCTEUR ROUX
.
35000 RENNES

Rennes, le 10 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : 1B RUE DU DOCTEUR ROUX - MME LE FEVRE CATHERINE 06 83 11 66 52
LOGEMENT N° 004277, PORTE N°12, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : FUIITE SUR SIPHON LAVABO SDB
Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 04/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE SIPHON LAVABO
CONSTAT : FUIITE SUR SIPHON LAVABO CAR LA LOCATAIRE A DÉMONTÉ SON SIPHON
POUR NETTOYAGE ET LA REVISSÉ DE TRAVERS
REMISE EN PLACE DU SIPHON LAVABO
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 04/02/26 a 14H14 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00	50,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00	20,00
TOTAL H.T.				70,00
T.V.A. a 10,00%				7,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>77,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.